

SEANCE DU 06 octobre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 06 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :		
GAILLOT Philippe	GUINDT Philippe	WALLERICH Alain
MENEGHIN Gaël	VALANCE Bénédicte	
IMMER Alain	VIEIRA Christophe	
LISTE DES ABSENTS EXCUSES :		
SVEC Jean	donne pouvoir à M.IMMER Alain	
BRUN Jérôme	donne pouvoir à M.GUINDT Philippe	
DEBAILLEUL Delphine		
OGER Isabelle	donne pouvoir à M.GAILLOT Philippe	
REUTER Olivier		
THILL Céline	donne pouvoir à M.MENEGHIN Gaël	

Date d'envoi des convocations : lundi 02 octobre 2023.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30.

Monsieur MENEGHIN Gaël est désigné pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 744 Carence de délibération du Conseil Communal

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2023 ;
2. Démission d'un conseiller municipal ;
3. Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire ;
4. Lotissement « Les Côteaux » projet La Vauban (DUHO) : division de la parcelle 158 section 3 en trois nouvelles parcelles ;
5. Contrat de prestations de services de nettoyage des bâtiments communaux ;
6. Diagnostic humidité logement 42 place de la mairie – FONCIA / Rapport DG Consultant ;
7. Bâtiment 42 place de la mairie : devis pour des travaux d'étanchéité de la terrasse ;
8. Logement du 64B rue de l'église : travaux de rénovation et fixation du loyer ;
9. Rénovation des peintures au périscolaire, salle de motricité et dégagements : Facture Daniel JAROSZ ;
10. Réparation de fuites sur toiture Foyer : Devis JDB Charpentes ;
11. Travaux de bardages pour préau Foyer : Devis JDB Charpentes ;
12. Travaux Chapelle St Médard : BODET : devis Mise en conformité électrique ; Conduit de chauffage ;
13. SEDI Equipement : Devis reliure registres d'état civil de 1973 à 2022 ;
14. Non renouvellement du logiciel de chasse et souscription à un nouveau contrat ;
15. Acquisition d'un broyeur : demande de subvention « Projets environnementaux » non accordée ;
16. Voiries : Rénovation et enfouissement des réseaux voiries communales ;
17. Dispositif de ralentisseurs rue des Vergers ;
18. Mise en place d'un stop rue de L'Eglise au niveau de la rue des Joncs ;
19. Aides communautaires pour l'acquisition de batardeaux,
20. Projet éolien sur Burmerange, demande d'autorisation foncière sur une parcelle communale, pour la phase de travaux de construction d'une éolienne,
21. ZAENR Zones d'Accélération des Energies Renouvelables : diversifier et augmenter l'approvisionnement en énergie,
22. ENEDIS : Convention de servitude ligne électrique : Section 34 parcelles 76 et 93 / Chalet chasseurs,
23. Convention d'occupation temporaire d'un distributeur à Pizza sur le domaine public,
24. GROUPAMA : Participation financière vérification extincteurs,
25. Groupement de commandes CCCE. : avenant pour l'actualisation des Plan Communaux de Sauvegarde et la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 06 octobre 2023

26. Centre de Gestion : Révision tarifaire 01/01/2024 contrat d'assurance des risques statutaires,
27. Centre de Gestion : Renouvellement de l'adhésion à la Mission Intérim
28. Demande de participation à un séjour linguistique,
29. CATT'MOMES : 3^{ème} acompte de subvention 2023,
30. CAF de la Moselle : Versement du bonus territoire CTG au titre de l'exercice 2022) versé au Péricolaire de Beyren géré par l'association Les Catt'Mômes),
31. Adhésion à l'association WORLD CLEANUP DAY,
32. EDF : renouvellement du contrat du groupe scolaire,
33. Divers.

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à l'appel des membres à 19h45, la séance du Conseil Municipal du 06 octobre 2023 n'a pas pu se tenir, soit :

7 membres présents sur les 13 en exercice

Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

A cette occasion, il délibérera valablement sans condition de quorum.

La séance est levée à 19h45.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 7 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 07/10/2023
Le Maire,